



CCAS quel choix ?

L'autonomie du CCAS est présentée comme incontournable et va avoir des conséquences sur le personnel.

Pour garantir les droits des agents, la Cgt avait formulé quatre exigences.

- Des instances représentatives du personnel communes (CTP, CHS, CAP).
- La gestion du personnel par la DRH de la mairie.
- Unité des avantages : même régime indemnitaire, même mutuelle, comité des œuvres sociales commun : les améliorations des uns doivent être appliquées à tous.
- Des passerelles pour permettre la mobilité et le reclassement professionnels

Les trois premières ont été obtenues. Par contre, aucune garantie légale et durable dans le temps ne peut être donnée pour maintenir une passerelle entre le CCAS et la mairie, en cas d'intégration. En cas de changement de gouvernance politique aucune garantie ne vous est portée sur le maintien des acquis.

Ensemble agents ville et CCAS nous sommes plus forts pour faire respecter ces engagements.

Pour la Cgt, les conditions ne sont pas remplies.

Un modèle de courrier pour demander votre intégration au CCAS vous a été remis. Le comité de pilotage du mois de juin ne le prévoyait pas, la prochaine étape est le passage obligatoire en CTP.

Aucune urgence ne justifie cette démarche. Le temps des discussions n'est pas fini.

Pour la Cgt, il est urgent de prendre son temps et de ne pas prendre une décision définitive.

Nous vous incitons fortement à ne pas signer ce courrier.

Nous vous encourageons à aller rencontrer la DRH Ville de VALENCE pour faire un point sur votre carrière.

Nous vous invitons aussi fortement à venir nous rencontrer dans les permanences syndicales.

Au 2 rue des étables

Les mardis matins

Les mercredis après midi

Les vendredis entre 12h et 14h

Place de l'Europe à la maison des syndicats

Les vendredis après midi